

Les médiateurs urbains en Suisse romande : quelles spécificités par rapport aux travailleurs sociaux hors murs ?

Intervenant : Livio Andreoli, HES-SO Valais-Wallis

Notre proposition de communication s'inscrit dans l'axe 1 : enjeux et construction du « vivre-ensemble »

Depuis les années 2000, les municipalités de Suisse ont mis en place des dispositifs permettant d'administrer la nuit en matière de prévention et de résolution de troubles à l'ordre public. Ces dispositifs, regroupés sous le terme générique de médiations urbaines, sont présentés comme permettant de combler un manque entre les services de sécurité d'une part et du travail social d'autre part. De manière plus fine, on observe que la création de ces dispositifs s'appuie sur des constats singuliers, propres aux territoires dans lesquels ils se développent. Situés au croisement des champs du social, de la santé et de la sécurité, ces nouvelles pratiques interrogent leur articulation avec les orientations historiques du travail social, et plus particulièrement les pratiques du travail social hors murs (TSHM). Prévue sur une période de deux ans et financée par le domaine Travail social de la HES-SO, notre étude vise à mieux comprendre ces dispositifs en interrogeant ces nouvelles pratiques et ces nouveaux acteurs du point de vue structurel comme des pratiques professionnelles. Précisons qu'il n'existe pas à ce jour d'étude approfondie à leur sujet en Suisse (Darbellay, 2016 ; Darbellay & Pinho, 2014).

Cet article met en avant un certain nombre d'affinités et d'enjeux communs entre ces dispositifs et les pratiques qui en découlent, issus d'un travail de comparaison de sources écrites et orales. Celles-ci se composent d'un corpus de document sur la médiation urbaine et d'entretiens semi-directifs avec des responsables de médiation urbaine ou leurs responsables communaux. Ces données ont ensuite été croisées avec le « Référentiel » de *compétences des travailleurs sociaux hors murs* (Auroi, Fridez, Lemaitre & Stimoli, 2017) ainsi que la Charte des TSHM de 2005. Nous constatons que nombre d'activités et de valeurs se retrouvent conjointement dans ces deux groupes professionnels.

Méthodologie

Nous avons choisi des dispositifs sis dans trois lieux de Suisse romande (Thônex, Lausanne et Bienne) de grandeur variable, disposant chacun d'un dispositif de médiation urbaine et de travail

social hors murs (TSHM). Ces villes se différencient par des enjeux linguistiques (région francophone, bilinguisme) et géographiques (zone limitrophe, capitale cantonale, zone d'affluence de certains publics), amenant des spécificités en termes de politique de la ville. Dans un premier temps, nous avons concentré notre travail sur les aspects formels des dispositifs de médiations urbaines, en procédant à la récolte d'un corpus de documents fournissant des informations organisationnelles et structurelles. Les documents ont été récoltés depuis Internet ou par le biais de nos contacts avec les terrains. Des entretiens semi-directifs ont ensuite été menés auprès des responsables de ces dispositifs et de leurs responsables communaux. Dans un second temps, nous avons comparé ces résultats avec un corpus de documents sur le travail social hors murs en Suisse romande. Celui-ci est composé, entre autres, de la charte du TSHM (2005) et d'un référentiel métier (2017). Nous avons relevé qu'un certain nombre d'enjeux, notamment liés à l'émergence de ces deux types de dispositifs (Médiation urbaine et TSHM), mais aussi en termes de structures et de fonctionnement, leur sont communs.

Deux professions en recherche de reconnaissance

Nous présentons et comparons deux types de dispositifs professionnels relativement récents dans le champ du social : le travail social hors murs (TSHM) et la médiation urbaine. Le premier, le travail social hors murs (TSHM) est une pratique socio-éducative qui se déploie hors des enceintes institutionnelles. Appelé aussi intervention socio-éducative hors murs (ISEHM) ou encore travail social de proximité (Fridez, 2014), le TSHM se déploie aux endroits où sont présentes les personnes en situation de vulnérabilité « pour les aider à préserver ou rétablir leurs liens avec la société » (TSP Vaud, 2017). Contrairement aux dispositifs de médiation urbaine qui essaient depuis 2011 sous l'impulsion des politiques communales, le TSHM s'est d'abord développé en Suisse romande à travers des initiatives privées dès les années 60, comme le relève Emmanuel Fridez, auteur d'une thèse sur l'ISEHM dans le canton de Fribourg : « Initialement, le milieu politique [...] ne s'est pas intéressé au travail de rue, qui fut l'œuvre d'associations privées, engagées politiquement pour défendre une certaine partie de la population, notamment les jeunes » (2014, p.65).

Le second dispositif étudié s'inscrit dans le cadre de la médiation urbaine ou médiation de quartier (Hainz, 2014 ; Divay, 2012 ; Barthélémy, 2009 ; Tourrilhes, 2008 ; Astier, 2005 ; Tissot, 2005 ; Ben Mrad, 2004 ; Bonafé-Schmitt, 2004). Celle-ci est définie par un champ spécifique d'intervention (quartiers, villes), des missions particulières comme la lutte contre la désagrégation sociale ou la facilitation du vivre-ensemble et par une démarche de participation citoyenne (Ben Mrad, 2004). Ainsi, ce type de médiation répond à une logique spécifique, qualifiée de logique de médiation, qui a pour but de créer de nouveaux lieux de régulation (Bonafé-Schmitt, 2008).

La reconnaissance de ces activités hors-murs, qu'elles proviennent du travail social ou de la médiation, passe par leur institutionnalisation (Faget, 2005). Différents indices tendent à montrer que ce processus est en cours pour les deux groupes d'acteurs. Le TSHM bénéficie depuis 2005 d'une charte (2005) et d'un référentiel métier, Le « référentiel » *du travail social hors murs*, publié par la plateforme romande du travail social hors murs (2017). Ces supports référencent des éléments théoriques et pratiques qui fondent leurs pratiques, contribuant à rendre compte des savoirs mobilisés par les professionnels. Du fait de leur création récente, les dispositifs de médiations urbaines ne disposent pas à ce jour de telles ressources, même si localement certains acteurs se regroupent pour esquisser les contours de leurs pratiques (rédaction d'une charte, comparaisons des conditions de travail, réflexions sur les formations à suivre).

Des appellations diverses indices d'un flou conceptuel

Qu'il soit question de TSHM ou de médiation urbaine, il n'existe pas d'appellation homogène de leurs dispositifs. À ce jour, la nomenclature du TSHM reste diverse en Suisse romande : « La place est laissée au particularisme et au régionalisme des appellations en lien avec leur spécificité d'intervention. Seule, la plateforme romande des TSHM [...], tente une uniformisation de l'appellation » (Fridez, 2014, p.69). Ces variations de terminologie renvoient à des idées différentes, visant chacune à appuyer un élément essentiel de leurs activités. Ainsi, on privilégiera le terme de *travail social de proximité* pour marquer la proximité avec les personnes et les lieux (Fridez 2014, p.58). D'autres auteurs proposent le terme d'*intervenant social* en lieu et place de *travail social* pour appuyer l'importance de l'action (Libois, 2007, cité par Fridez, 2014, p.58). Les appellations des dispositifs de médiation urbaines sont elles aussi hétérogènes. L'acronyme SIP - pour « sécurité, intervention, prévention » - est le terme utilisé par le dispositif biennois. Ailleurs, tel que cela est le cas à Lausanne et Thônex, les médiateurs urbains se nomment correspondants de nuit (CN). Les contrastes et les variations au niveau des appellations transparaissent lorsque l'on s'intéresse de plus près à leurs activités, et rend les contours d'une professionnalisation de la médiation urbaine future plus difficile.

Des activités très proches

Plus concrètement, médiateurs urbains et TSHM possèdent des affinités en termes de champ d'intervention, d'objectifs, de moyens et de principes déontologiques, qui participent à leurs activités. Nous constatons qu'au niveau des activités telles que présentées dans les documents étudiés, ces dernières se rejoignent même si les labels diffèrent. Relevons que ces acteurs agissent hors des murs institutionnels ; que leurs équipes sont mobiles et se rendent là où leurs publics se

trouvent (parcs, centre-ville...). En outre, TSHM comme médiateurs urbains sont imbriqués dans un réseau d'acteurs divers avec lesquels ils collaborent ; ils participent à faire remonter les expériences constatées à leur hiérarchie par leur position d'observateurs privilégiés de la vie sociale locale.

Enjeux communs

Médiateurs urbains comme TSHM tendent à éviter une récupération sécuritaire de leur mandat, comme le relevait Fridez en 2014 : « l'instrumentalisation du hors murs par ses mandants est encore d'actualité notamment dans une optique sécuritaire » (p.39). Le TSHM n'est toutefois pas opposé à tout objectif sécuritaire, puisqu'à travers ses activités il contribue indirectement à assurer l'ordre public : « [le TSHM] peut avoir un impact sur le sentiment d'insécurité, voire sur l'incivilité (bruit, littering) et la délinquance par son action de proximité et de soutien à long-terme auprès des jeunes » (TSP Vaud). Du côté des dispositifs de la médiation urbaine, l'hétérogénéité des dispositifs comme des tâches qui leur incombent met au premier plan la tension entre une logique sécuritaire et sociale. Nous avons à cet effet questionné les responsables des dispositifs sur l'éventualité, pour les médiateurs urbains, de se charger de la surveillance d'un local d'injection pour personnes toxicodépendantes, étant entendu que cette tâche reste prioritairement d'ordre sécuritaire. Seuls deux des trois dispositifs sont concernés par cette problématique et leurs positionnements restent diamétralement opposés. Dans une ville, l'accès au local d'injection est assumé par les médiateurs comme faisant partie intégrante de leurs tâches et dans l'autre lieu, le contrôle de l'accès est effectué par des forces de sécurité car les médiateurs ont refusé d'endosser cette tâche pour ne pas « dénaturer » leur métier. Cet exemple rend compte de la difficulté pour les dispositifs de médiation urbaine de saisir ce qui fait leur unité professionnelle, renvoyant directement à un autre enjeu avec le TSHM, qu'est la difficulté de définir ces nouveaux métiers du social caractérisé par l'hétérogénéité des profils et des formations de ses intervenant·e·s (Fridez, 2004).

Des dispositifs tributaires des contingences politiques

D'un point de vue structurel, les dispositifs de médiation urbaine étudiés viennent en réponse à des constats contrastés, imprégnés par les réalités locales. Les problématiques constatées à l'origine de leur création ne sont pas identiques, amenant au niveau communal des réponses contextualisées. Résultat ? Les dispositifs ne partagent pas les mêmes caractéristiques, tant opérationnelles que structurelles. En outre, les tâches attribuées à ces acteurs de la médiation urbaine sont tributaires des contingences politiques au niveau communal. Ces éléments ne vont pas sans rappeler le développement du TSHSM en Suisse romande ; ce dernier s'étant développé au gré des

problématiques locales depuis les années 60, et ce de manière disparate selon les périodes et les communes (Fridez, 2014). La dimension politique n'est pas absente non plus des enjeux actuels qui traversent le TSHM. Fridez constate depuis les années 2000 « une propagation de ce travail un peu partout en Suisse romande, mais d'une manière non uniforme et plutôt disparate, tributaire notamment du monde politique [...] » (2014, p.51). La précarité de ces dispositifs par rapport aux communes qui les chapeautent reste un enjeu majeur.

Conclusion

Nos premiers résultats tendent à montrer de grandes similarités quant aux missions dévolues à ces deux types d'acteurs ainsi que les enjeux qui les traversent. Or, il s'agit de deux acteurs distincts dans l'ensemble des intervenants dans l'espace public avec notamment une différence notable en termes de formation. Comment expliquer ces différences statutaires étant donné leurs similarités en termes de tâches ?

Pour ce faire, nous poursuivrons la récolte de donnée par le biais d'observations participantes au sein des dispositifs de médiation urbaine précédemment mentionnés. Elles se dérouleront jusqu'à la fin de l'été 2019 et visent à mieux cerner les réalités locales auxquelles ces nouveaux acteurs sont confrontés. Aux observations succéderont des entretiens d'explications avec les professionnels concernés. En dernier lieu, nos résultats seront mis en perspective avec les activités des dispositifs de TSHM de ces mêmes lieux.

Bibliographie

- Auroi, C., Fridez, E., Lemaitre, P., & Stimoli, S. (2017). *"Référentiel" du travail social hors murs. Dire les pratiques pour mettre en lumière collectivement un savoir-faire professionnel*. Genève: Slatkine.
- Astier, I. (2005). Qu'est-ce qu'un travail public? Le cas des métiers de la ville et de l'insertion. In J. Ion (Ed.), *Le travail social en débat(s)* (pp. 170-185). Paris: La Découverte.
- Barthélémy, F. (2009). Médiateur social, une profession émergente ? *Revue française de sociologie*, 50(2), 287-314.
- Ben Mrad, F. (2004). La médiation sociale: entre résolution des conflits et sécurisation urbaine. *Revue française des affaires sociales*, 3(3), 231-248.
- Bonafé-Schmitt, J.-P. (2008). Médiation, conciliation, arbitrage des techniques ou un nouveau modèle de régulation sociale. In F. Ben Mrad, H. Marchal, & J.-M. Stébé (Eds.), *Penser la médiation* (pp. 41-73). Paris: L'Harmattan.
- Bonafé-Schmitt, J.-P. (2004). L'évaluation de l'activité de médiation de quartier. *Esprit critique*, 06(03), 120-155.
- Darbellay, K. (2016). Etat des lieux de la médiation sociale en Suisse. *Lettre des médiations*, 2, 16-20.
- Darbellay, K., & Pinho, J. (2014). Features of Social and Community Mediation in Europe. Diversity in Similarity. The Swiss case. In H. Neves Almeida, C. P. Albuquerque, & C. C. Santos (Eds.), *Social and Community Mediation in Europe*.

- De Maillard, J. (2012). Les correspondants de nuit, nouveaux modes de régulation de l'espace public. *Questions pénales*, XXV(4), 1-4.
- Divay, S. (2012). La professionnalisation dormante de la médiation sociale. *Informations sociales*, 170(2), 102-108.
- Faget, J. (2005). *Médiation et action publique: la dynamique du fluide*. Bordeaux: Presses Universitaires de Bordeaux.
- Fridez, E. *L'intervention socio-éducative hors murs contribution à une modélisation de l'action dans le canton de Fribourg*. (Th Univ Fribourg Suisse, 2013), Retrieved from <http://doc.rero.ch/record/210329>
- GREA, Fachverband Sucht. (2005). *Charte du Travail Social « Hors Murs »*. Récupéré de https://www.grea.ch/sites/default/files/charte-charta_definitive.pdf
- Hainz, B. (2014). La médiation dans le champ des politiques sociales en France. In G. Ferréol, B. Laffort, & A. Pagès (Eds.), *L'intervention sociale en débats* (pp. 91-111). Bruxelles: EME & Intercommunications.
- Jaccoud, M. (2009). Origines et fondements de la médiation sociale au Québec. Un double ancrage. *Nouvelles pratiques sociales*, 21(2), 93-108.
- Tissot, S. (2005). Le développement social urbain: un travail social pacifié? In J. Ion (Ed.), *Le travail social en débat(s)* (pp. 104-115). Paris: La Découverte.
- Tourrilhes, C. (2008). La médiation, innovation sociale ou nouveau mode de régulation ? Vers des espaces tiers de socialisation. *Pensée plurielle*, 18(2), 109-120.
- Travail social de proximité du canton de Vaud (2017). *Travailleur social de proximité (TSP). Canevas de descriptif de fonction*. Récupéré de <http://relier.relais.ch/wp-content/uploads/2017/10/Canevas-Descriptif-de-fonction-TSP-2017.pdf>